

Paris, le 12 avril 2018

Objet : prélèvement à la source

Chère consœur, cher confrère,

Comme nombre d'entre vous, nous avons été choqués de découvrir hier par la presse professionnelle les propos du ministre de l'Action et des Comptes Publics, Gérald Darmanin, qui souhaitait se montrer « *particulièrement attentif à ce que les experts-comptables et les éditeurs de logiciels n'appliquent pas de surcoûts pour un service qui ne devrait pas en donner* ».

Par un courrier co-signé avec les deux syndicats de la profession, nous avons immédiatement sollicité une audience auprès du ministre pour obtenir des clarifications.

Dans l'attente de sa réponse, il est décidé de suspendre la participation de l'Ordre au comité de pilotage du prélèvement à la source.

Nous avons également décidé de suspendre l'organisation, jusqu'à nouvel ordre, de l'opération nationale Allo Impôt, initiée par le Conseil régional de l'ordre de Paris il y a 8 ans.

Nous ne manquerons pas de vous tenir informés des suites qui seront données à ce regrettable épisode.

Bien confraternellement,

Laurent BENOUDIZ
Président du Conseil régional
de l'ordre de Paris

Charles-René TANDÉ
Président du Conseil supérieur
de l'ordre des experts-comptables